



VILLE DE SHANNON
Procès-verbal
Séance ordinaire
du conseil municipal
Lundi 7 mai 2018, à 19 h 30
À Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Normand Légaré (siège 3), M. Saül Branco (siège 4) et de Mme Sophie Perreault (siège 6).

En l'absence de Mme Sarah Perreault (siège 5).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Mike-James Noonan.

En présence du directeur général et trésorier, Gaétan Bussièrès, du directeur général adjoint et greffier, Me Sylvain Déry et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brulé.

1 MOT DU MAIRE

M. le maire, Mike-James Noonan, souhaite la bienvenue.

2 OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 19 h 31, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoient que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois. Il établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Le greffier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

210-05-18

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir pris connaissance de l'entièreté de la documentation transmise dans les délais prévus légalement préalablement à la présente séance ;

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous avec l'ajout des points suivants :
 - 19.1 Food Trucks – Happening cuisine de rue
 - 19.2 Subvention - École Dollard-des-Ormeaux « Remise des diplômes secondaires et des distinctions académiques »

- 1 MOT DU MAIRE
- 2 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS
- 4.1 Séance ordinaire du 3 avril 2018

- 5 TRÉSORERIE
 - 5.1 Dépôt et présentation - Rapport financier et rapport du vérificateur externe de la Ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017
 - 5.2 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du 24 mars au 30 avril 2018
 - 5.3 Utilisation du terrain de baseball – Tarification pour les non-résidents
 - 5.4 Approbation de la liste des immeubles visés par la vente pour non-paiement de taxes et ordonnance de procéder
 - 5.5 Autorisation de dépense – Formation « Certificat en compétences municipales »
- 6 AVIS DE MOTION
 - 6.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer la note 1 des grilles de spécifications H-11, H-19 et H-22 et à retirer le « X » des grilles de spécifications C-34, C-35, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102, H-103, C-105 et C-106, de la classe H-4 « Multifamiliale I »
 - 6.2 Avis de motion – Règlement numéro 591-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018, abrogeant et remplaçant le Règlement 590-18
 - 6.3 Avis de motion – Règlement sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels, abrogeant et remplaçant le Règlement 475 pour y ajouter une modification sur l'utilisation de la rue Dauphin à sens unique
- 7 DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENT
- 8 ADOPTION DE RÈGLEMENTS
- 9 ADMINISTRATION
 - 9.1 Autorisation de signature – Entente entre l'École nationale de pompiers du Québec et la Ville de Shannon
- 10 GESTION CONTRACTUELLE
 - 10.1 Demande de prix – Acquisition de potences pour la rue Griffin, phase II
 - 10.2 Octroi d'un contrat à l'entreprise 9292-4547 Québec Inc. pour des travaux de débroussaillage des fossés de la Ville
 - 10.3 Octroi d'un contrat à M^{es} André Mignault et Claude Jean de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. Avocats pour des services professionnels en droit à titre de procureurs - Dossier impliquant les sociétés 9222-6216 Québec inc. et 9116-7957 Québec inc. et 9205-1424 Québec inc. et Les Constructions et rénovations NOVEC c. Ville de Shannon
 - 10.4 Octroi d'un contrat à l'entreprise Royal LePage Inter-Québec pour le mandat de la vente du terrain sis au 5, rue Saint-Patrick, lot 4 368 388 dans la zone C-36
 - 10.5 Autorisations de dépense et octroi d'un contrat de gré à gré – Formation des employés du Service des travaux publics
 - 10.6 Autorisations de disposer de la génératrice du Service des travaux publics – Entente avec l'entreprise AIM Québec - REPORTÉ
- 11 URBANISME
 - 11.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} au 30 avril 2018
 - 11.2 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – 10 avril 2018
 - 11.3 Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux du mois de mars 2018
 - 11.4 Demande de dérogation mineure DM2018-90001 concernant le lot 4 369 158 situé au 415, boulevard Jacques-Cartier dans la zone C-35
 - 11.5 Demande de dérogation mineure DM2018-90002 concernant le lot 4 367 065 situé au 241, chemin de Wexford dans les zones Ru-62 et F-65
 - 11.6 Demande de dérogation mineure DM2018-90003 concernant sur les lots 4 366 679 et 4 366 680 Partie dans la zone P-92 situé au 17, rue du Roy
 - 11.7 Demande de dérogation mineure DM2018-90004 concernant le lot 4 368 300 situé au 417, boulevard Jacques-Cartier dans la zone C-35
 - 11.8 Demande de dérogation mineure DM2018-90006 concernant le lot 4 367 636 situé au 207, chemin de Dublin dans la zone H-30
- 12 LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 12.1 Autorisation à une ferme maraîchère - Utilisation sans frais d'une portion de terrain de l'Hôtel de Ville »
 - 12.2 Utilisation du terrain de baseball
 - 12.3 Subvention – Club de dards de Shannon
- 13 GREFFE
 - 13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour le mois d'avril 2018
 - 13.2 Dépôt – Liste des avis de motion en traitement
 - 13.3 Dépôt – Bilan annuel 2017 de la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond
- 14 TRAVAUX PUBLICS

- 15 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 15.1 Autorisation de la tenue d'une collecte de fonds pour le Relais pour la vie - Intersection de la route de la Bravoure et de la rue Place Vanier -
- 15.2 Autorisation d'un barrage routier à l'intersection de la Route de la Bravoure (369) et de la rue Rochon – Activité Agir à grande échelle
- 15.3 Autorisation de passage aux coureurs du Méga-Relais – Boulevard Jacques-Cartier, Route de la Bravoure, rues de la Station et des Mélèzes et chemins de Gosford et de Dublin
- 15.4 Entente mutuelle de services d'urgence – Ministère de la Défense nationale conclue en 2006 - Prolongation du délai de refonte
- 15.5 Entente mutuelle de services d'urgence – Partage et droit d'utilisation de fréquences
- 15.6 Priorités - Sureté du Québec
- 16 RESSOURCES HUMAINES
- 16.1 Autorisation d'embauche de Christian Sévigny au poste de journalier, permanent à temps plein
- 16.2 Embauche de M. Marc-Étienne Tremblay-Demers au poste d'inspecteur en bâtiment
- 16.3 Nomination de M. Émile McCarthy au poste de directeur du Service de la sécurité publique
- 17 CORRESPONDANCE
- 18 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS
- 19 DIVERS
- 19.1 Food Trucks – Happening cuisine de rue - AJOUT
- 19.2 Subvention - École Dollard-des-Ormeaux « Remise des diplômes secondaires et des distinctions académiques » - AJOUT
- 20 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

4 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS

211-05-18 **4.1 Séance ordinaire du 3 avril 2018**

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 3 avril 2018, conformément au calendrier des séances ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 3 avril 2018 tel que rédigé et modifié, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

5 TRESORERIE

212-05-18 **5.1 Dépôt et présentation - Rapport financier et rapport du vérificateur externe de la Ville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017**

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Directeur général et trésorier dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 de la Ville.

Le rapport est présenté par M. Daniel Darby de la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R. L.

Document déposé : 212-05-18

213-05-18 **5.2 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du 24 mars au 30 avril 2018**

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 30 avril 2018 au montant total de 379 282,67 \$;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 213-05-18

214-05-18 **5.3 Utilisation du terrain de baseball – Tarification pour les non-résidents**

Considérant la volonté du Conseil de fixer un tarif pour l'utilisation du terrain de baseball par les non-résidents ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De fixer la tarification à 25 \$ de l'heure (taxes incluses) qui inclue la présence d'un surveillant pour la location du terrain de baseball pour les non-résidents ;
- 2) De prélever ce tarif d'ici l'adoption du Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018 modifié ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité

215-05-18 **5.4 Approbation de la liste des immeubles visés par la vente pour non-paiement de taxes et ordonnance de procéder**

Considérant les dispositions des articles 505 et suivants de la LCV relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'approuver la liste des immeubles visés par la vente pour non-paiement de taxes telle que jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'ordonner de procéder à la vente de ces immeubles pour non-paiement de taxes ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 215-05-18

216-05-18

5.5 Autorisation de dépense – Formation « Certificat en compétences municipales »

Considérant les formations offertes par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'adressant aux élus municipaux ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la dépense pour les formations de M. le Maire dans le cadre du programme « Certificat en compétences municipales » ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

6 AVIS DE MOTION

217-05-18

6.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer la note 1 des grilles de spécifications H-11, H-19 et H-22 et à retirer le « X » des grilles de spécifications C-34, C-35, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102, H-103, C-105 et C-106, de la classe H-4 « Multifamiliale I »

Considérant que la Ville est dans un processus de concordance au schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier et de révision du plan et des règlements d'urbanisme ;

Considérant que le délai de 60 jours de l'avis de motion précédent se terminait le 12 mai 2018 ;

Conformément à l'article 356 de la LCV, qui stipule que l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du Conseil, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte, Normand Légaré donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à retirer la note 1 des grilles de spécifications H-11, H-19 et H-22 et à retirer le « X » des grilles de spécifications C-34, C-35, C-90, H-95, H-96, H-97, H-99, H-102, H-103, C-105 et C-106, de la classe H-4 « Multifamiliale I » ;

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

- 218-05-18 6.2 **Avis de motion – Règlement numéro 591-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018, abrogeant et remplaçant le Règlement 590-18**

Conformément à l'article 356 de la LCV, Francine Girard donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement numéro 591-18 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2018, abrogeant et remplaçant le Règlement 590-18.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

- 219-05-18 6.3 **Avis de motion – Règlement sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels, abrogeant et remplaçant le Règlement 475 pour y ajouter une modification sur l'utilisation de la rue Dauphin à sens unique**

Conformément à l'article 356 de la LCV, Sophie Perreault donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, le Règlement sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels, abrogeant et remplaçant le Règlement pour y ajouter une modification sur l'utilisation de la rue Dauphin à sens unique.

Conformément à la LCV, un projet de règlement sera déposé et présenté ultérieurement.

7 DEPOT DES PROJETS DE REGLEMENT

Aucun élément traité ce mois-ci.

8 ADOPTION DE REGLEMENTS

Aucun élément traité ce mois-ci.

9 ADMINISTRATION

- 220-05-18 9.1 **Autorisation de signature – Entente entre l'École nationale de pompiers du Québec et la Ville de Shannon**

Considérant l'Entente visant l'autorisation de l'École nationale de pompiers du Québec à la Ville de Shannon de donner de la formation, conformément aux programmes de formation de ladite École ;

Considérant la nécessité de répartir les responsabilités et de déterminer les obligations respectives entre les parties ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la signature de l'Entente entre l'École nationale de pompiers du Québec et la Ville de Shannon autorisant celle-ci à donner de la formation conformément aux programmes de formation de ladite École tel le document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée l'unanimité

Document déposé : 220-05-18

10 GESTION CONTRACTUELLE

221-05-18 10.1 **Demande de prix – Acquisition de potences pour la rue Griffin, phase II**

Considérant la nécessité d'installer cinq potences sur la rue Griffin, phase II ;

Considérant la demande de prix adressée à cinq entreprises ;

Considérant que seules deux entreprises ont déposé un prix ;

Entreprise	Montant (taxes non incluses)
Arthur Roussel Inc.	-
Déco Luminaire Québec	-
ELECAL (électricité André Langevin Inc.)	2 875 \$
Turcotte 1989 Inc.	-
Voltec Itée	3 750 \$

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'acquisition de cinq potences auprès de l'entreprise ELECAL au montant de 2 875 \$ (taxes non incluses) ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée l'unanimité

222-05-18 10.2 **Octroi d'un contrat à l'entreprise 9292-4547 Québec Inc. pour des travaux de débroussaillage des fossés de la Ville**

Considérant la Résolution 123-03-18 « Autorisation de lancement d'un appel d'offres sur invitation pour des travaux de débroussaillage des fossés de la Ville » ;

Considérant l'appel d'offres AO18-001 sur invitation, lancé le 15 mars 2018, concernant des travaux de débroussaillage des fossés ;

Considérant que sur les trois entreprises invitées, deux d'entre elles ont déposé une soumission et elles étaient conformes aux exigences du devis de l'appel d'offres :

Tarif horaire (taxes en sus) 1 ou 2 coupes par année												
Saison	Gazon PM				9292-4547 Québec Inc.				Les Entreprises MDF Inc.			
	Sans finition (\$)		Finition (\$)		Sans Finition (\$)		Finition (\$)		Sans finition (\$)		Finition (\$)	
	1/an	2/an	1/an	2/an	1/an	2/an	1/an	2/an	1/an	2/an	1/an	2/an
2018	130	125	65	60	95	95	68	68	-	-	-	-
2019	130	125	65	60	96	96	68	68	-	-	-	-
2020	130	125	70	65	97	97	68	68	-	-	-	-

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise 9292-4547 Québec Inc. au tarif correspondant à la durée de trois (3) ans (taxes non incluses) pour des travaux de débroussaillage des fossés de la Ville ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

223-05-18

10.3 Octroi d'un contrat à M^{es} André Mignault et Claude Jean de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. Avocats pour des services professionnels en droit à titre de procureurs - Dossier impliquant les sociétés 9222-6216 Québec inc. et 9116-7957 Québec inc. et 9205-1424 Québec inc. et Les Constructions et rénovations NOVEC c. Ville de Shannon

Considérant la Résolution 515-09-17 octroyant un contrat de services professionnels en droit à Me Daniel Bouchard du cabinet d'avocats Lavery pour la représentation, la défense et la demande reconventionnelle dans le dossier impliquant les sociétés 9222-6216 Québec inc., 9116-7957 Québec inc., 9205-1424 Québec inc. et Les Constructions et rénovations NOVEC ;

Considérant que le Conseil souhaite transférer ce dossier à un autre procureur ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat de gré à gré à M^{es} André Mignault et Claude Jean de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. Avocats pour des services professionnels en droit visant la représentation, la défense et la demande reconventionnelle dans le dossier impliquant les 9222-6216 Québec inc., 9116-7957 Québec inc., 9205-1424 Québec inc. et Les Constructions et rénovations NOVEC c. Ville de Shannon ;
- 2) D'aviser La Mutuelle des municipalités du Québec de cet octroi de contrat et demander qu'il soit mandaté par cette dernière pour représenter la Ville, notamment pour la partie non couverte ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant, aviser Lavery Avocats en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 223-05-18

224-05-18

10.4 Octroi d'un contrat à l'entreprise Royal LePage Inter-Québec pour le mandat de la vente du terrain sis au 5, rue Saint-Patrick, lot 4 368 388 dans la zone C-36

Considérant que la Ville souhaite se départir du lot 4 368 388 sis au 5 rue Saint-Patrick dans la zone C-36 faisant partie de la réserve foncière, à des fins de développement commercial de l'artère principale ;

Considérant la réception des trois offres de service suivantes :

Entreprise en services immobiliers	Rétribution % du prix de vente finale (taxes non incluses)	Conditions
ROYAL LEPAGE Inter-Québec	4 %	Baisse de 0.5% si l'acheteur est un client de l'entreprise
RE/MAX	4,25 %	
VIA CAPITALE SÉLECT	5 - 6 %	

En conséquence ;

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Royal LePage Inter-Québec pour le mandat de la vente du terrain sis au 5 rue Saint-Patrick, lot 4 368 388 dans la zone C-36, conformément à l'offre de service soumise par Mme Wendy Sarazen, courtier immobilier, pour une période de six (6) mois renouvelable, (document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante) ;
- 2) D'assortir toute transaction à l'approbation du conseil municipal ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 224-05-18

225-05-18

10.5 Autorisation de dépense et octroi d'un contrat de gré à gré – Formation des employés du Service des travaux publics

Considérant que le Conseil juge pertinent que les employés du Services des travaux publics soient qualifiés pour assumer le rôle de signaleur sur le territoire de la Ville, lorsque requis ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la dépense pour la formation de signaleur à tous les employés du Service des travaux publics ;
- 2) D'autoriser l'octroi d'un contrat de gré à gré à une entreprise spécialisée pour un mandat de formation de signaleur pour tous les employés du Service des travaux publics ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

10.6 Autorisations de disposer de la génératrice du Service des travaux publics – Entente avec l'entreprise AIM Québec

REPORTÉ

11 URBANISME

226-05-18 11.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} au 30 avril 2018

Le Directeur général adjoint et greffier dépose les « Rapports des permis et certificats » couvrant la période du 1^{er} au 30 avril 2018.

Documents déposés : 226-05-18

227-05-18 11.2 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – 10 avril 2018

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) daté le 10 avril 2018.

Document déposé : 227-05-18

228-05-18

11.3 Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux du mois de mars 2018

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le rapport mensuel de la *Société protectrice des animaux* du mois de mars 2018.

Document déposé : 228-05-18

229-05-18

11.4 Demande de dérogation mineure DM2018-90001 concernant le lot 4 369 158 situé au 415, boulevard Jacques-Cartier dans la zone C-35

Considérant la demande de dérogation mineure DM2018-90001 déposée par le propriétaire du lot 4 369 158 situé au 415, boulevard Jacques-Cartier, zone C-35 ;

Considérant que cette demande vise la subdivision d'un lot et d'avoir une largeur minimale plus petite que la norme du *Règlement de lotissement 350* ;

Considérant qu'en vertu du *Règlement de lotissement (350)*, un terrain partiellement desservi situé dans le périmètre urbain doit avoir une façade minimale de 30 mètres, alors qu'il n'en a que 22 m ;

Considérant que les terrains projetés auront tous une superficie d'au moins 3 000 m² ;

Considérant que cette demande répond aux objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que l'autorisation de cette subdivision ne semble pas causer de préjudice au voisinage ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de la séance de consultation publique tenue ce jour ;

En conséquence ;

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2018-90001 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

230-05-18 11.5 **Demande de dérogation mineure DM2018-90002 concernant le lot 4 367 065 situé au 241, chemin de Wexford dans les zones Ru-62 et F-65**

Considérant la demande de dérogation mineure DM2018-90002 déposée par le propriétaire du lot 4 367 065 situé sur le chemin de Wexford dans les zones Ru-62 et F-65 ;

Considérant que cette demande vise la construction d'un garage détaché dans la zone F-65 ;

Considérant que le *Règlement de zonage* (352) stipule que la superficie maximale d'un bâtiment doit être de 100 mètres carrés et que la hauteur maximale des murs doit être de 3.5 mètres ;

Considérant que les éléments dérogatoires sont donc la superficie de 139.35 mètres et la hauteur des murs de 4,57 mètres ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que l'autorisation de cette construction ne semble pas causer de préjudice au voisinage ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de la séance de consultation publique tenue ce jour ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM2018-90002 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

231-05-18 11.6 **Demande de dérogation mineure DM2018-90003 concernant les lots 4 366 679 et 4 366 680 Partie dans la zone P-92 situé au 17, rue du Roy**

Considérant la demande de dérogation mineure DM2018-90003 déposée par le représentant et architecte dans ce dossier pour la Commission scolaire de la Capitale, concernant les lots 4 366 679 et 4 366 680 sur la rue Roy ;

Considérant que cette demande vise l'agrandissement de l'école Alexander-Wolff d'une superficie additionnelle de 2 604 mètres carrés ;

Considérant que le *Règlement de zonage* (352) stipule que la marge minimale doit être de 1,5 mètre ;

Considérant que la demande de dérogation est l'implantation de l'agrandissement jusqu'à la ligne de lot avec une marge de 0 mètre ;

Considérant que les lots visés sont la propriété du ministère de la Défense nationale dont la Commission scolaire de la Capitale est locataire ;

Considérant que le terrain voisin appartient également au ministère de la Défenses nationale ;

Considérant la requête d'approbation adressée par la Commission scolaire de la Capitale au ministère de la Défense nationale pour l'agrandissement de l'école et la nécessité d'une marge de 0 mètre avec le terrain adjacent qui lui appartient ;

Considérant l'approbation verbale reçue par la Commission scolaire sur cette requête et l'éventuelle confirmation écrite à recevoir ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que l'autorisation de cette demande d'une marge à 0 mètre pourrait éventuellement atteindre à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins ;

Considérant que le CCU ne recommande pas au conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation mineure, mais serait favorable à l'acceptation de celle-ci dans le cas où une marge minimale serait présente ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de la séance de consultation publique tenue ce jour ;

En conséquence ;

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder la présente demande de dérogation mineure DM2018-90003 sous réserve du dépôt de l'approbation écrite du ministère de la Défense nationale d'une marge de 0 mètre avec le terrain adjacent ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

232-05-18

11.7 Demande de dérogation mineure DM2018-90004 concernant le lot 4 368 300 situé au 417, boulevard Jacques-Cartier dans la zone C-35

Considérant la demande de dérogation mineure DM2018-90004 déposée par la représentante de l'entreprise 9372-2668 Québec Inc. ;

Considérant que cette demande vise la construction d'un nouveau bâtiment principal commercial ;

Considérant que *Règlement de zonage* (352) stipule que la marge avant secondaire pour un usage commercial doit être de 10 mètres ;

Considérant que l'élément dérogoire est donc la marge avant secondaire à 5 mètres ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis que l'autorisation de cette construction ne semble pas causer de préjudice au voisinage ;

Considérant la recommandation favorable du CCU ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de la séance de consultation publique tenue ce jour ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder la présente demande de dérogation mineure DM2018-90004 sous réserve de l'obligation du propriétaire de ramasser et disposer du surplus de neige à ses frais, afin d'assurer en tout temps un nombre d'espaces de stationnement conforme à la réglementation en vigueur ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

233-05-18 11.8 **Demande de dérogation mineure DM2018-90006 concernant le lot 4 367 636 situé au 207, chemin de Dublin dans la zone H-30**

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le promoteur concernant le lot 4 367 636, situé au 207, chemin de Dublin dans la zone H-30

Considérant que cette demande vise la subdivision du lot en six (6) lots distincts ;

Considérant que la largeur avant minimale d'un lot doit être de 50 mètres lorsqu'à l'intérieur du 100 mètres et, lorsqu'à l'extérieur du 100 mètres, la largeur avant minimale d'un lot doit être de 45 mètres ;

Considérant que lorsqu'il y a présence d'une voie de circulation sans issue ayant un rond de virage, la largeur avant minimale d'un lot adjacent peut être réduite de 40%, soit à 30 mètres ;

Considérant qu'une étude technique est réalisée par un ingénieur qui prévoit que la largeur avant minimale peut être de 35 mètres ;

Considérant que les éléments dérogatoires sont donc la subdivision d'un lot non desservi ayant une superficie de 3 010 mètres carrés ;

Considérant que des lots adjacents au rond de virage ayant des largeurs avant minimales de 25,5 mètres et 24,99 mètres, ainsi que d'un lot, qui n'est pas adjacent au rond de virage, a une largeur avant minimale de 42,28 mètres ;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée quant à la décision lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence ;

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder la présente demande de dérogation mineure DM2018-90006 sous réserve que le rond de virée soit conforme à la réglementation en vigueur et les règles de l'art ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

234-05-18

12.1 Autorisation à une ferme maraîchère - Utilisation sans frais d'une portion de terrain de l'Hôtel de Ville »

Considérant la demande, datée le 5 avril 2018, soumise par Mme Julie Riopel-Meunier, gestionnaire en Promotion de la santé de la Base Valcartier, concernant le renouvellement de l'entente d'utilisation par une ferme maraîchère d'une portion du terrain de l'Hôtel de Ville, et ce, sans frais ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser une ferme maraîchère visée par la demande de Mme Julie Riopel-Meunier à utiliser, sans frais, une parcelle de terrain située derrière l'enseigne de l'Hôtel de Ville (sur la pelouse) pour y distribuer des paniers de légumes ;
- 2) Dès la confirmation des dates, de réserver le premier espace de stationnement devant cet emplacement, pour chaque journée de présence, en mandatant le Service des travaux publics de placer deux cônes de sécurité la veille de l'utilisation du terrain ;
- 3) Que les responsables tiennent exempte la Ville de toute responsabilité ;
- 4) Que les responsables remettent les lieux à l'état d'origine, chaque semaine ;
- 5) Que la Ville se réserve le droit de retirer en tout temps cette autorisation ;
- 6) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité

235-05-18

12.2 Utilisation du terrain de baseball

Considérant la demande de M. Steven Chagnon, citoyen de Shannon, pour l'utilisation du terrain de baseball gratuitement ;

Considérant que le Conseil souhaite donner suite à cette demande ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De permettre à M. Chagnon d'utiliser gratuitement le terrain de baseball, pour la saison estivale 2018 ;
- 2) D'autoriser la remise de la clé de la « cabane des marqueurs » à M. Chagnon au début de saison estivale ;
- 3) De demander à M. Chagnon de retourner ladite clé à la fin de l'utilisation du terrain de baseball ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité

236-05-18 **12.3 Subvention – Club de dards de Shannon**

Considérant la demande d'aide financière présentée par le président du Club de dards de Shannon pour la tenue d'activités durant l'année 2018 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer une subvention de 500 \$, payable à « M. Pierre Chamberland », président du Club de dards de Shannon ;
- 2) De demander qu'une reddition de comptes correspondant au montant subventionné soit produite au plus tard le 31 janvier 2019 ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité

13 GREFFE

237-05-18 **13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour le mois d'avril 2018**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le *Registre du nombre de demandes d'accès à l'information* pour le mois d'avril 2018. La nature des demandes et leur traitement sont de nature confidentielle, conformément à la loi qui prévoit que la Ville doit assurer la protection des renseignements personnels.

Document déposé : 237-05-18

238-05-18 **13.2 Dépôt – Liste des avis de motion en traitement**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose la liste des avis de motion pour lesquels un projet de règlement devrait être déposé.

Document déposé : 238-05-18

239-05-18 **13.3 Dépôt – Bilan annuel 2017 de la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le Bilan annuel 2017 de la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond.

Document déposé : 239-05-18

14 TRAVAUX PUBLICS

Aucun élément traité ce mois-ci.

15 SECURITE PUBLIQUE

240-05-18 **15.1 Autorisation de la tenue d'une collecte de fonds pour le Relais pour la vie - Intersection de la route de la Bravoure et de la rue Place Vanier -**

Considérant la demande de Madame Laurianne Nicol, datée le 26 avril 2018, pour la tenue d'une collecte de fonds dans le cadre de l'événement « Relais pour la vie » ;

Considérant que la collecte aura lieu le 2 juin 2018, entre 10 h et 16 h ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'appuyer, telle que déposée, la demande de barrage routier à l'intersection de la Route de la Bravoure et de la rue Vanier, le 2 juin 2018 entre 10 h et 16 h, pour la collecte de dons pour le Relais pour la vie ;
- 2) Que la réalisation de cette collecte respecte les règlements et lois en vigueur ;
- 3) Que la(les) responsable(s) tienne(nt) exempte la Ville de toute responsabilité ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

241-05-18

15.2 Autorisation d'un barrage routier à l'intersection de la Route de la Bravoure (369) et de la rue Rochon – Activité Agir à grande échelle

Considérant la demande de Monsieur Nicolas Bazinet pour ériger un barrage routier dans le but d'amasser des dons pour la cause « Agir à grande échelle » ;

Considérant que le barrage aura lieu le 12 mai 2018, entre 9 h et 13 h ;

Considérant la présentation du permis d'événements spéciaux no 7187-18-019 pour cette cause ;

Considérant la couverture d'assurances no 59551317 déposée pour cette activité ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser, telle que déposée, la demande de barrage routier à l'intersection de la Route de la Bravoure (369) et de la rue Rochon, le 12 mai 2018 entre 9 h et 13 h, pour la collecte de dons pour la cause « Agir à grande échelle » ;
- 2) Que cette demande respecte les règlements et lois en vigueur ;
- 3) Que la(les) responsable(s) tienne(nt) exempte la Ville de toute responsabilité ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

242-05-18 15.3 **Autorisation de passage aux coureurs du Méga-Relais – Boulevard Jacques-Cartier, Route de la Bravoure, rues de la Station et des Mélèzes et chemins de Gosford et de Dublin**

Considérant la demande de Madame Manon Gaudreault, datée le 10 avril 2018, pour l'autorisation de passage aux coureurs du Méga-Relais – Boulevard Jacques-Cartier, Route de la Bravoure, rues de la Station et des Mélèzes et chemins de Gosford et de Dublin ;

Considérant que les coureurs ce défi traverseront Shannon le samedi 15 septembre 2018 ;

Considérant la couverture d'assurances no CBC 0744532 01 présentée pour cet événement ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser, telle que déposée, la demande de Madame Manon Gaudreault, datée le 10 avril 2018, pour l'autorisation de passage aux coureurs du Méga-Relais – Boulevard Jacques-Cartier, Route de la Bravoure, rues de la Station et des Mélèzes et chemins de Gosford et de Dublin ;
- 2) Que cette activité respecte les règlements et lois en vigueur ;
- 3) Que la(les) responsable(s) tienne(nt) exempte la Ville de toute responsabilité ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

243-05-18 15.4 **Entente mutuelle de services d'urgence – Ministère de la Défense nationale conclue en 2006 - Prolongation du délai de refonte**

Considérant l'« Entente mutuelle de services d'urgence – Ministère de la Défense nationale » entre Sa majesté la Reine du chef du Canada représenté par le colonel JAG Champagne, commandant du 5^e Groupe de Soutien du Secteur, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier et la municipalité de Shannon, datée le 24 février 2006 ;

Considérant la Résolution 657-12-17 qui prévoit le processus de négociations avec les parties impliquées pour revoir les dispositions de ladite Entente, et ce, dans un délai de 150 jours, soit jusqu'au 2 mai 2018 ;

Considérant que les parties en sont venues à une entente de principe devant cependant être étudiée par les autorités compétentes ;

Considérant la volonté des parties impliquées et du conseil municipal de prolonger ce délai ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De prolonger le délai de 90 jours pour la réalisation du processus de refonte de l'Entente mutuelle de services d'urgence conclue en 2006 ;

- 2) Durant cette période de prolongement, de maintenir le partage de responsabilités prévoyant que les pompiers et premiers-répondants de la Ville soient également appelés pour toute intervention touchant les bâtiments et infrastructures suivants :
 - Le tronçon de la route de la Bravoure (route provinciale 369) situé sur le territoire de la ville ;
 - L'école Alexander-Wolff (propriété de la Commission scolaire de la Capitale) ;
 - L'école Dollard-des-Ormeaux (propriété de la Commission scolaire Central Québec) ;
- 3) De transmettre cette résolution aux parties concernées ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

244-05-18 **15.5 Entente mutuelle de services d'urgence – Partage et droit d'utilisation de fréquences**

Considérant le processus de refonte de l'Entente mutuelle des services d'urgence impliquant la Garnison Valcartier, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier et la Ville de Shannon ;

Considérant la nécessité de procéder à un amendement pour confirmer le partage et le droit d'utilisation du même « pool » de fréquences qui permettra d'honorer les exigences de la nouvelle entente en permettant aux services incendies d'être informés adéquatement des situations d'urgence et agir en conséquence ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le partage et le droit d'utilisation du même « pool » de fréquences avec la Garnison Valcartier et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier qui permettra d'honorer les exigences de la nouvelle entente en permettant aux services incendies d'être informés adéquatement des situations d'urgence et agir en conséquence ;
- 2) De transmettre cette résolution aux parties prenantes concernées ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

245-05-18 **15.6 Priorités - Sureté du Québec**

Considérant qu'annuellement la Ville transmet ses priorités à la Sureté du Québec ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De soumettre les priorités suivantes à la Sureté du Québec :
 - Visibilité dans les quartiers résidentiels ;
 - Problématiques aux arrêts et intersections du chemin de Dublin et de la rue du Parc ;
 - Problématiques à l'arrêt et intersection des rues Lilac et des Mélèzes ;
 - Vitesse sur les rues Maple, des Mélèzes, chemin de Gosford et Donaldson ;
 - Vandalisme récurrent sur la Caboose (wagon) près de la piste cyclable ;

- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

16 RESSOURCES HUMAINES

246-05-18 **16.1 Autorisation d'embauche de M. Christian Sévigny au poste de journalier, permanent à temps plein**

Considérant qu'un poste de journalier est vacant au Service des travaux publics ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Christian Sévigny au poste de journalier, permanent à temps plein ;
- 2) D'assortir cette embauche aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines*, à la grille salariale en vigueur et à l'exigence d'une période de probation de 6 mois ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

247-05-18 **16.2 Embauche de M. Marc-Étienne Tremblay-Demers au poste d'inspecteur en bâtiment**

Considérant la résolution 143-03-18 « Autorisation d'ouverture de poste et d'embauche d'un « Conseiller en urbanisme et inspecteur en bâtiment », poste permanent à temps plein » ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de M. Marc-Étienne Tremblay-Demers au titre d'inspecteur en bâtiment, poste permanent à temps plein ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions prévues dans la *Politique de gestion des ressources humaines* et la grille salariale en vigueur, impliquant une période de probation de 6 mois ;
- 3) D'autoriser M. Tremblay-Demers à émettre des constats d'infraction et à délivrer des permis et des certificats d'autorisation relativement aux règlements municipaux en vigueur ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

248-05-18

16.3 Nomination de M. Émile McCarthy au poste de directeur du Service de la sécurité publique

Considérant la résolution 153-03-18 « Ouverture du poste de directeur du Service de la sécurité publique – Affichage d'un concours interne » ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Émile McCarthy, au poste de directeur du Service de la sécurité publique, poste permanent à temps partiel correspondant à 30 heures par semaine pour l'administration durant les heures d'opération ;
- 2) De prévoir le paiement des heures travaillées en dehors de l'horaire normal de travail, à son taux horaire ;
- 3) D'assortir cette embauche aux conditions prévues à la *Politique de gestion des ressources humaines* et à la grille salariale avec une période de probation de six (6) mois à compter de la date de l'adoption de la présente résolution ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Ont voté en faveur : M. Alain Michaud, Mme Francine Girard M. Normand Légaré et M. Saül Branco;

A voté contre : Mme Sophie Perreault ;

M. le Maire, Mike-James Noonan, s'est abstenu de voter.

Majoritairement adoptée

17 CORRESPONDANCE

Aucun élément traité ce mois-ci.

18 SUIVI DES DOSSIERS DES ELUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

19 DIVERS

249-05-18

19.1 Food Trucks – Happening cuisine de rue

Considérant la volonté du Conseil d'offrir une activité estivale aux citoyens de Shannon ;

Considérant l'offre proposée par Happening Festiebière – Tournée bières, cuisine de rue ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'accueillir l'équipe de Happening Festiebière – Tournée bières, cuisine de rue pour la tenue d'une activité le samedi 8 septembre de 11 h à 23 h ;
- 2) D'autoriser une dépense correspondant au montant spécifié dans l'entente jointe à cette résolution ;
- 3) Que la réalisation de cette activité respecte les règlements et lois en vigueur ;
- 4) Que les responsables tiennent exempte la Ville de toute responsabilité ;
- 5) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 249-05-18

250-05-18

19.2 Subvention - École Dollard-des-Ormeaux « Remise des diplômes secondaires et des distinctions académiques »

Considérant la demande de subvention présentée par l'école Dollard-des-Ormeaux dans le cadre de la remise des diplômes secondaires et des distinctions académiques ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sophie Perreault ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer une subvention de 200 \$ adressée à l'école Dollard-des-Ormeaux dans le cadre de l'évènement « Remise des diplômes secondaires et des distinctions académiques » ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

20 PERIODE DE QUESTIONS

À 21 h 09, M. le Maire, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

251-05-18

Madame Nancy Lemelin dépose le document « Grille de comptabilité des usages schéma d'aménagement révisé MRC de la Jacques-Cartier » ainsi que « Les grandes affectations du territoire ».

Document déposé : 251-05-18

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 21 h 59.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 21 h 59.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.¹

Le maire,
Mike-James Noonan

Le directeur général adjoint et greffier,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation favorable professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de cette dernière.